

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 30 août 2011 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit

NOR : IOCL1122054A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4 ;
Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 ;
Vu le décret n° 2010-1745 du 30 décembre 2010 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le montant des dotations régionales limitatives destinées au financement des frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'Etat est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le chef du service de l'asile du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 août 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général
à l'immigration et à l'intégration,
S. FRATACCI

ANNEXE

RÉGIONS	MONTANTS (en euros)
Alsace	10 755 000
Aquitaine	6 925 000
Auvergne	4 580 000
Basse-Normandie	4 595 000
Bourgogne	8 425 000
Bretagne	8 390 000
Centre	11 590 000
Champagne-Ardenne	6 200 000

RÉGIONS	MONTANTS (en euros)
Franche-Comté	4 910 000
Haute-Normandie	8 510 000
Ile-de-France	34 690 000
Languedoc-Roussillon	5 160 000
Limousin	2 080 000
Lorraine	9 120 000
Midi-Pyrénées	7 700 000
Nord - Pas-de-Calais	5 020 000
Pays de la Loire	10 635 000
Picardie	8 340 000
Poitou-Charentes	3 960 000
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 440 000
Rhône-Alpes	24 975 000
Total	199 000 000